

DF-SIMAT (Doubinski frères-Société industrielle des meubles d'art de Touraine)

1. — Origines
2. — Rachat par la Cie Singer (U.S.A.)
3. — [Rachat par la Cie française du meuble \(Rochefortaise S.A.\)](#)
4. — Sigma-CO (Société anonyme à participation ouvrière)
5. — Rachat par Clen
6. — Ateliers d'artistes

1. — Origines

Fin des années 1910 : arrivée en France des frères polonais Hermann, Charles et Albert Doubinski fuyant les persécutions antisémites.

(Les Archives commerciales de la France, 14 février 1938)

MONTREUIL-SOUS-BOIS. — Formation. — Doubinski frères, 16, rue Émile-Zola. — S.A.R.L. 300.000 fr. — 99 ans. — Meubles. — *J.S.S.*

Aryanisons français !

Secrétariat d'État à la production industrielle
(JORF, 14 mai 1942)

Nomination d'administrateurs provisoires

M. Deheurles, 28, chaussée de l'Étang, à Saint-Mandé, pour l'immeuble sis 16, rue Émile-Zola, à Montreuil-sous-Bois, appartenant à Doubinski frères, même adresse, ou tous autres propriétaires juifs (pour prendre effet à la date du 16 septembre 1941).

Mort d'Hermann Doubinski en déportation.

Au lendemain de la Libération, achat de l'atelier de menuiserie de La Morinerie, à Saint-Pierre-des-Corps, près de Tours (Indre-et-Loire).

Fermeture de Montreuil
Transfert à Herqueville (Eure) ?

(JORF, 13 mai 1966)

18345. — 6 avril 1966. — M. Odru attire d'une façon pressante l'attention de M. le ministre des affaires sociales sur la situation du personnel des usines d'ameublement Doubinsky [*sic* : *Doubinski*], de Montreuil. Le comité d'entreprise vient d'être informé que sous prétexte de décentralisation, environ 150 ouvriers et employés allaient être licenciés ; 35 d'entre eux doivent l'être avant le 15 mai prochain. Le comité d'entreprise s'est prononcé contre de tels licenciements. Il lui demande s'il ne compte pas intervenir d'urgence pour annuler les licenciements annoncés et pour le maintien à Montreuil des usines Doubinsky, dont la rentabilité n'est contestée par personne.

Fabrication de mobilier contemporain sous licence Raymond Loewy.

Visiter l'ancienne usine Doubinski
(*La Nouvelle République* 37, 15/09/2011)
www.lanouvellerepublique.fr

Samedi 17 et dimanche 18 septembre, les Journées du patrimoine consacreront (après le rail) une autre facette de la mémoire industrielle et sociale de Saint-Pierre de la deuxième moitié du XX^e siècle, la fabrication de meubles à la DF-Simat, propriétés des frères Doubinski à la Morinerie. L'usine emploiera, des deux côtés de la rue, jusqu'à 812 ouvriers, à la fabrication de chambres à coucher ou de salles à manger, à tous les stades, de la découpe du bois à la finition au vernis, en particulier sur des dessins du designer franco-américain Raymond Loewy.

.....
De nombreux éléments architecturaux sont visibles dont les toits en shed, en forme de dents de scie à deux pans inégaux dont un, vitré. La mémoire de l'usine a été marquée aussi par les luttes sociales entre représentants syndicaux et dirigeants de l'entreprise.

Des témoins de cette époque, ont évoqué leur travail à l'usine, MM. Serin, Alléné, Olivet, Le Noblet, Mme Ronce, M. et Mme Thibier, concourant à la présentation d'expositions de photos de Jean-Baptiste Darrasse et de récits sonores de Gabriel Poulard, ainsi qu'à un retour sur le design du meuble à partir de chaises avec les marques de savoir-faire et d'ingéniosité.

Repos et rangement
(*Informations sociales*, 1970)

.....
Les Galeries Lafayette traitent pour les deux tiers de leur mobilier nouveau avec l'étranger (l'industrie italienne travaille à 90 % pour l'étranger). Parallèlement, tout de même, les fabricants traditionnels se lancent dans le « contemporain » : d'Airborn à Minvielle, *via* Doubinski, les éléments de rangement « ruche » de ce dernier donnant le ton.

1973

2. — Rachat par la Cie Singer (U.S.A.)

Emploi. Société industrielle des meubles d'art de Touraine

à Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire)
(*JORF*, 2 août 1975)
(*JORF*, 6 septembre 1975)

21807. — 2 août 1975. — M. Odru attire l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur les graves mesures dont sont victimes les 600 employés de la Société industrielle de meubles d'art de Touraine (S. I. M. A. T.) à Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire). Cette société est une filiale de la société américaine Singer, une des cent plus grandes sociétés multinationales du monde. Le personnel, frappé de réduction d'horaires, effectue 32 heures par semaine depuis mars 1975 et les salaires varient entre 1.300 et 1.700 francs par mois. Il sera en chômage technique une semaine en juillet, deux semaines en septembre. Le 23 juillet, à la veille de la fermeture de l'usine, le personnel a été informé par la direction que 60 à 100 personnes seraient licenciées avant la réouverture de l'entreprise en septembre. Ce mauvais coup a soulevé l'indignation de tout le personnel qui refuse de faire les frais de la gestion patronale et de la politique gouvernementale. La société multinationale Singer a rivalisé l'an dernier plus de 10 milliards de francs de vente dans le monde et la société S. I. M. A. T., pour sa part, possède des stocks considérables qui sont la conséquence de la baisse du pouvoir d'achat dont sont victimes les travailleurs français et de l'extension continue du chômage. Solidaire des travailleurs en lutte, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour qu'aucun licenciement ne soit prononcé à la S. I. M. A. T. de Saint-Pierre-des-Corps et pour que la société Singer prenne sur sa part de profit afin que la S. I. M. A. T. continue de fonctionner avec tout son personnel payé quarante heures par semaine sans réduction de salaire.

Industrie du meuble. — Difficultés de l'entreprise D. F.-Simat
de Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire).
(*JORF*, 17 janvier 1976)

22831. — 3 octobre 1975. — M. Gau appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie et de la recherche sur les difficultés que rencontre l'entreprise D. F.-Simat (Saint-Pierre-des-Corps, Indre-et-Loire), une des premières entreprises françaises d'ameublement employant 637 salariés. En 1973, 80 p. 100 des actions de la société sont cédés au groupe Singer qui entreprend une restructuration de l'entreprise en annonçant le licenciement de 60 à 100 ouvriers, en transportant le siège et les services à Puteaux et en transformant les conditions de fabrication (dégradation de la qualité de la fabrication, recherche de l'augmentation du chiffre d'affaires immédiat sans prévision de marché de longue durée, etc.). En décembre 1974, l'horaire est ramené à 40 heures avec perte de salaire en conséquence, ce qui déclenche une protestation énergique du personnel. Aussi, la direction accorde le retour à 43 heures et demie jusqu'en 1975 et une garantie de 40 heures minimum à partir de cette date.

Trois mois plus tard, l'horaire est ramené à 32 heures et les difficultés financières s'aggravent. En juillet 1975, la production est arrêtée pour sept semaines, les stocks s'accroissent, les réductions de salaires sont étendues aux cadres, techniciens et administratifs et la direction licencie 60 personnes à Saint-Pierre-des-Corps et près de 25 à Puteaux. En conséquence, il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour maintenir en activité une entreprise essentielle à l'équilibre économique et social du département et pour que, dans le cadre du plan de redressement, les travailleurs licenciés puissent retrouver un emploi sur place.

Réponse. — Une réponse a été adressée directement à l'honorable parlementaire.

1977 (septembre)

3. — Rachat par la Compagnie française du meuble (Rochefortaise S.A.)

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Cie_frse_du_meuble.pdf

Doubinski frères participe aux ambitions de la Compagnie française du meuble
par Gérard DELÉTANG
(*La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 20 février 1978)

La Société rochefortaise de produits alimentaires (S.R.P.A.) ... a récemment décidé l'augmentation du capital de la Compagnie française du meuble (C.F.M.) qui passe de 3,8 à 10 millions de francs.

La C.F.M. — troisième grand du meuble en France — est un holding des sociétés d'ameublement Doubinski-S.I.M.A.T., Dubasque, Geyres et Lafond, qui se transforme désormais en société à conseil de surveillance et directoire. Elle se propose d'assurer aux entreprises qu'elle regroupe une croissance de chiffre d'affaires supérieure à la moyenne du secteur et de développer son activité d'exportation grâce à un important effort de marketing soutenu par un programme d'investissement judicieux.

La C.F.M. s'est fixé pour objectif ambitieux de faire passer son chiffre d'affaires à 200 millions de francs en 1981 contre 140 millions en 1977 (plus 40 %) et celui des exportations à 18 millions contre 6 actuellement.

Rappelons qu'en septembre dernier, une restructuration a amené Doubinski frères à changer de mains et à quitter le giron du groupe américain Singer qui a cédé ses actions à la Rochefortaise.

.....
L'intérêt porté par la Rochefortaise à la société tourangelle Doubinski s'explique par l'obligation de compenser un certain désinvestissement à Madagascar après la totale indépendance du pays.

.....
Grâce à la C.F.M., Doubinski frères se trouve donc désormais dans le peloton de tête des fabricants. L'entreprise emploie 850 personnes, dont 560 à Saint-Pierre-des-Corps. Son chiffre d'affaires s'élevait en 1976 à 100 millions de francs. La production des usines des « Grillonnières » situées à la limite de Saint-Pierre et de La Ville-aux-Dames, est commercialisée par l'intermédiaire d'un réseau de représentants et sous deux marques de fabrique : S.I.M.A.T. qui s'adresse aux négociants en mobilier traditionnel pour les chambres à coucher d'adultes, les livings et tables de haut de gamme, et Doubinski frères (D.F.) destiné plus particulièrement aux grandes surfaces.

La société tourangelle — qui a son siège à Puteaux — exporte une partie de ses fabrications en Belgique et concentre actuellement ses efforts vers les pays d'Afrique et du Proche-Orient. Elle bénéficiera de l'appui et de l'expérience de la Rochefortaise qui emploie plus de 3.000 personnes et réalise 500 millions de francs de chiffre d'affaires.

ROCHEFORTAISE S.A.
A.G.O. du 23 juin 1982
Exercice 1981

DOUBINSKI frères
Exercice 1981 (en milliers de francs)

Chiffre d'affaires	207.146
Perte nette	9.377

Les deux usines de cette société ont connu des résultats assez sensiblement différents dans le courant de l'année.

Le premier semestre a été particulièrement mauvais pour Tours [Saint-Pierre-des-Corps] qui a enregistré dans cette période l'essentiel de ses pertes, le deuxième semestre se rapprochant très sensiblement de l'équilibre d'exploitation.

En revanche, le premier semestre a été proche de l'équilibre pour Herqueville [Eure] qui a connu un mauvais passage en septembre-octobre lié à un ralentissement provisoire mais profond de ses rentrées de commandes, l'usine reprenant en fin d'année une activité normale.

Nous rappelons, par ailleurs, que 1981 a été marquée pour Doubinski frères par la fusion avec la société SIMAT S.A.

1982 (juin) La Cie française du meuble en redressement judiciaire

(*JORF*, 21 mai 1983)

Question écrite : « M. Jean Royer rappelle à M. le ministre de l'industrie et de la recherche la crise qui, paradoxalement, depuis plusieurs années, marque l'évolution de nos industries du bois et de l'ameublement

Bien que la France dispose du premier patrimoine forestier d'Europe, le déficit de la balance commerciale de la filière bois n'a cessé de s'alourdir, atteignant près de 15 milliards en 1982 tandis que, de nombreuses entreprises ayant cessé leur activité, près de 25.000 emplois ont été supprimés.

Cette crise industrielle frappe en particulier l'entreprise Doubinski à Saint-Pierre-des-Corps. Groupant un effectif de 432 personnes, cette usine, menacée de fermeture à bref délai, pourrait cependant poursuivre ces activités avec un effectif restreint, dans un cadre juridique nouveau et selon un plan de production révisé en fonction des créneaux commerciaux existants.

Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre, dans l'immédiat et à terme, afin de redresser la situation de l'entreprise Doubinski avec l'appui des banques, des personnels et des collectivités locales et, plus généralement, afin de mettre en application un plan de relance des industries du bois et de l'ameublement de notre pays mis ainsi en position de mieux exploiter son riche patrimoine forestier. »

M. Jean Royer. — [...] Je tiens, en particulier, à souligner l'extrême gravité de la situation des usines d'ameublement. Ainsi, l'entreprise Doubinski, installée dans ma circonscription, à Saint-Pierre-des-Corps, dans la banlieue de Tours, et qui emploie 432 personnes, risque de devoir fermer ses portes dans une huitaine de jours.

Ce problème s'ajouterait d'ailleurs, dans cette ville, à celui d'une entreprise métallurgique qui prévoit plusieurs licenciements.

Avant de revenir en détail sur le cas de l'entreprise Doubinski, je veux approfondir la première observation que j'ai faite sur la filière bois.

Il est possible et même indispensable de redresser la situation de cette filière. Celle-ci emploie en effet encore 94.000 salariés dans le secteur des petites et moyennes industries et dans l'artisanat ; son chiffre d'affaires s'est élevé à vingt milliards de francs en 1982. Elle constitue donc un ensemble industriel important.

Pourquoi ce dernier est-il menacé ?

Cela tient, d'abord, à la pénétration des produits étrangers qui atteint 28 p. 100 de notre marché, notamment pour les meubles de moyenne gamme et de style italien et pour les

meubles rustiques et en bois massif avec d'importantes importations en provenance de République fédérale d'Allemagne.

Ensuite, nous constatons que, face à cette pénétration dangereuse, l'industrie française a du mal à réagir à cause de l'excès des charges qu'elle supporte, de l'inadaptation de son organisation industrielle à un certain nombre de créneaux de vente et aussi — il faut bien le reconnaître — à cause de l'insuffisance de l'effort commercial, y compris à l'intérieur de notre pays. Les petites entreprises auraient tout intérêt à se regrouper en centrales de vente pour écouler leurs produits.

Il faut donc que des mesures, rapidement esquissées dans un plan de redressement de l'industrie de l'ameublement et, plus généralement, de la filière bois, soient proposées par le gouvernement.

En ce qui concerne l'usine Doubinski à Saint-Pierre-des-Corps, j'ai tenté le tout pour le tout en tant que député de la circonscription. J'ai réuni le comité d'entreprise et l'ingénieur-conseil qui a établi le plan de redressement présenté à la fin de l'année 1982. J'ai proposé, en prévenant l'administrateur judiciaire et le tribunal de commerce de Paris, un plan tendant à mettre en place un système de société de gérance à participation ouvrière avec, pour pilote, l'équipe qui avait préparé le plan de restructuration. Ce système pourrait fonctionner, pendant un an par exemple, et, durant cette période, on pourrait essayer de trouver un repreneur industriel. Or, aucun de ceux qui ont été pressentis jusqu'à présent n'a accepté, ni Saint-Gobain ni aucune entreprise privée.

Par ailleurs, il conviendrait de réduire les effectifs dans une proportion à la fois humaine et suffisamment rigoureuse au plan économique pour faire cesser les pertes.

Il faudrait enfin réorganiser l'appareil industriel afin de mieux adapter la production de cette entreprise aux créneaux de commercialisation disponibles.

C'est la dernière chance pour cette entreprise et c'est pourquoi j'ai tenu à alerter ce matin le gouvernement pour lui demander son aide, ainsi que celle des banques nationales et de l'administrateur judiciaire. C'est la raison pour laquelle j'ai posé cette question avec anxiété et je serais heureux que vous puissiez me fournir une réponse encourageante.

M. le président. — La parole est à M. le secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé des techniques de la communication.

M. Georges Fillioud, secrétaire d'État. — Monsieur le député, il m'appartient tout d'abord de vous présenter les excuses de M. Laurent Fabius qui, en raison de la modification des horaires des travaux de votre assemblée, intervenue à la suite de la longue séance de la nuit dernière, ne peut être présent pour vous répondre personnellement, comme il le souhaitait.

Je tiens à vous indiquer que le gouvernement se préoccupe vivement des problèmes que connaît la filière bois. Je puis même ajouter à la description que vous avez faite un cas qui concerne mon propre département ministériel, celui de la pâte à papier, dont la situation est aussi difficile et aussi inexplicable que celle que vous avez décrite pour le secteur du meuble et du bois proprement dit. Les remarques que vous avez formulées valent aussi dans ce domaine.

Alors que, en effet, la France dispose de l'un des plus importants massifs forestiers d'Europe, notre industrie de la pâte à papier connaît un déséquilibre considérable puisque les importations représentent environ 50 p. 100 de nos besoins nationaux.

Cette situation doit être redressée et le gouvernement y travaille.

En ce qui concerne le cas particulier que vous avez évoqué, voici les indications que m'a demandé de vous transmettre M. le ministre de l'industrie et de la recherche.

La société Doubinski faisait partie de la Compagnie française du meuble — la C. F. M. — qui a déposé son bilan en juin 1982. Depuis cette date, les pouvoirs publics ont cherché des repreneurs pour les différentes entreprises de ce groupe C. F. M.

Ainsi (les solutions ont été trouvées pour la société Ranger qui fabrique des meubles de cuisine, des salles de bains, des bureaux et des meubles pour les collectivités, à Montmorillon, dans la Vienne, et pour les Meubles de Lussac, société qui fabrique [des meubles et de l'ébénisterie TV à Lussac et] des meubles rustiques à Châtelleraut, également dans la Vienne.

En ce qui concerne la société Doubinski, une société coopérative ouvrière de production, la Sigma-Co, a été mise en place avec l'aide financière des pouvoirs publics pour la reprise de

l'usine d'Herqueville, dans l'Eure, qui fabrique des meubles de cuisine et de salle de bains. L'effectif de départ de cette coopérative ouvrière est de 120 personnes.

Enfin, pour les usines de Saint-Pierre-des-Corps, dans l'Indre et l'Indre-et-Loire [sic], les recherches se poursuivent. Le contexte de crise grave que connaît l'industrie de l'ameublement impose au gouvernement d'être très attentif à l'évolution de ce secteur. Dans cet esprit, une étude approfondie a été demandée par le ministère de l'industrie à un organisme spécialisé.

Les premières conclusions seront disponibles dans deux mois environ.

C'est en fonction de ces conclusions que les pouvoirs publics et la profession pourront prendre les premières mesures nécessaires.

L'étude sera ensuite poursuivie afin de préciser et compléter les indications obtenues. L'objectif est, en effet, non seulement de trouver des solutions immédiates dans l'état de crise que connaît actuellement le secteur du meuble, mais également d'inscrire, à moyen terme, cette action dans la perspective d'une restructuration complète de la filière du bois.

Monsieur le député, je ne manquerai pas de transmettre soigneusement à M. Fabius les précisions que vous avez apportées.

M. le président. — La parole est à M. Royer.

M. Jean Royer. — Monsieur le secrétaire d'État, je me permets d'insister.

Je connaissais déjà une partie des indications que vous venez de me donner, car j'ai été en rapport avec le cabinet du ministre de l'industrie et de la recherche. Mais il y a des dates butoirs, dont la première sera celle de l'examen de la situation de l'entreprise par le tribunal de commerce de Paris. Celle-là m'inquiète beaucoup car le tribunal doit se réunir le 25 mai. Si, d'ici là, un plan de restructuration — le comité d'entreprise travaille dessus depuis plus de six mois — n'est pas présenté avec la caution du ministère, je doute fort que le tribunal puisse autoriser l'entreprise à poursuivre ses activités. Ce sont donc 432 personnes qui risquent d'être licenciées.

Je vous prie donc, avec toute l'anxiété qui est la mienne, de demander à M. Fabius, d'une manière aussi pressante que possible, de prendre rapidement des mesures. Je suis même à l'entière disposition de son cabinet, soit à Tours soit à Paris, pour tenir une ultime réunion sur le plan que j'ai exposé tout à l'heure, et pour déterminer les concours de l'État et des banques.

Dans ces conditions, le tribunal, conscient des efforts consentis avec l'acquiescement du personnel — alors que, jusqu'à présent, celui-ci s'était montré hostile à tout licenciement — pourrait permettre à l'entreprise de conserver une partie importante de ses effectifs dans l'attente de la phase définitive de restructuration que le gouvernement se propose d'instaurer par le biais de la deuxième étude.

Voilà pourquoi j'interviens de nouveau en vous demandant personnellement de bien vouloir agir avec vigueur auprès de M. Fabius pour qu'il engage cette ultime tentative.

M. Georges Fillioud, secrétaire d'État. — Ce sera fait !

MEUBLES D.F.-S.I.M.A.T., 425 licenciements mais les salariés ne désarment pas
(*La Nouvelle République du Centre-Ouest*, 9 juillet 1983)

Après plus d'un an de lutte, d'incertitudes et de rebondissements sur l'avenir de l'entreprise de meubles D.F.-S.I.M.A.T. de Saint-Pierre-des-Corps, l'administrateur judiciaire a décidé mercredi le licenciement des 425 salariés. Mais ceux-ci ne désarment pas : ils ont décidé, à la majorité absolue, hier après-midi, d'occuper les locaux.

Ils étaient tous là. Les 425 salariés de la D.F.-S.I.M.A.T. s'étaient réunis vendredi matin dans le restaurant d'entreprise pour entendre le verdict : la fermeture de leur usine et le licenciement de tout le personnel à partir du 15 juillet. La déception et le découragement marquaient tous les visages. « Deux ans de luttes pour rien... Ce n'est pas juste », déclarait une ouvrière. Pourtant, comme ses collègues, elle veut encore y croire : « On ne se laissera pas faire, il reste encore des solutions ! » ajoutait-elle.

Les D.F.-S.I.M.A.T. sont bien décidés à ne pas céder. Et pour preuve de leur détermination, ils ont voté, à une large majorité, l'occupation des locaux. Et ce, jusqu'à ce qu'une solution de rechange soit acceptée.

Plusieurs solutions de sauvegarde

L'entreprise de meubles de Saint-Pierre n'a donc pas fini de faire parler d'elle. C'est un véritable feuilleton aux multiples rebondissements, qui débute le 28 juin 1982, lorsque la Compagnie française du meuble (2.300 salariés) dépose son bilan. Pour la D.F.-S.I.M.A.T., qui appartient au groupe, cela signifie le licenciement de plus de 400 employés.

Or, ceux-ci veulent vivre. Et soutenus par les élus locaux, sous la houlette de la C.G.T. majoritaire dans l'entreprise, ils s'organisent. Pour eux, pas de doute : « L'entreprise est viable et les problèmes actuels ne sont dus qu'aux erreurs de gestion patronale et à une mauvaise adaptation au marché ».

Forts des arguments des pouvoirs publics qui prônent la lutte contre le chômage, la reconquête du marché français et le développement de la filière bois, les salariés proposent de nombreuses solutions de sauvetage. Plans de restructuration, soutien de Saint-Gobain, société coopérative à participation ouvrière : autant d'espoirs déçus. Le « repreneur » éventuel reste introuvable.

Pourtant, ce n'est pas faute de bonne volonté. 275 salariés se sont engagés à verser six mois de leurs primes Assedic au capital de l'entreprise. De nouvelles orientations ont été dégagées : diversification de la production, réorganisation des méthodes de travail et gestion rigoureuse. Cela n'aura pourtant suffi à convaincre les fonctionnaires du C.I.R.I. (Comité interministériel de restructuration industrielle) de la viabilité du projet.

Faute de solution, le couper est tombé jeudi : la fermeture est décidée pour le 15 juillet. Lundi ou mardi prochain, les employés recevront leur lettre de licenciement. Ils disposent désormais de trois mois, deux de préavis et un de congé, pour trouver. une solution de la dernière chance.

Faire constater le gâchis

Le personnel ne désespère pas de convaincre les représentants du ministère de l'Industrie: ceux-ci ont accepté lundi dernier de réexaminer le projet de S.A.P.O. Un projet qui, aux dires des représentants syndicaux, intéresserait un cadre de la direction.

La D.F.-S.I.M.A.T. dispose d'autre part de l'appui du conseil général, prêt à soutenir financièrement une reprise éventuelle, « du soutien de la municipalité de Saint-Pierre.

En attendant, à l'appel de la C.G.T., l'occupation des locaux a été votée. « Une occupation symbolique, explique un délégué syndical, pour éviter la dispersion des stocks et du parc-machines existant ». C'est autour du comité d'établissement, maintenu pendant trois mois supplémentaires, que les actions devraient s'organiser.

Des visites du public seront organisées pour montrer l'excellent état des machines et lui faire réaliser le gâchis économique entraîné par la cessation d'activité.

Dès lundi, des assemblées générales se dérouleront quotidiennement.

« Nous sommes optimistes, déclaraient hier les délégués syndicaux. La D.F.-S.I.M.A.T. peut vivre. »

D.F.-S.I.M.A.T.

Un certain désenchantement

(La Nouvelle République du Centre-Ouest, 9 juillet 1983)

La D.F.-SIMAT de Saint-Pierre-des-Corps (Indre-et-Loire) vient de fermer définitivement ses portes, après que lu 425 employés se soient réunis une dernière fois, mardi, dans le restaurant de leur entreprise.

Sans conviction, ils ont renvoyé leur carte d'électeur au président de la République, en signe de protestation. M. Bruer, délégué C.G.T., a déclaré à ce propos : « Si la faillite de

l'entreprise de meubles est due à la mauvaise gestion patronale, la responsabilité de sa fermeture incombe aux pouvoirs publics. »

Le projet de société à participation ouvrière devrait être réexaminé par l'expert-comptable, en présence de M. Bellanger et de M. Surquin, représentants des ministres des Finances et de l'Industrie. En outre, le conseil économique et social d'Orléans a accepté lundi dernier de rechercher un éventuel repreneur. Quant au conseil régional, il a promis d'aider financièrement tout projet de relance.

Vendredi dernier, l'occupation des locaux a été votée à l'unanimité. Cent cinquante personnes se relaieront donc pendant tout l'été, pour éviter la disparition des stocks et du matériel de production.

Le plus étonnant est que tout le monde s'accorde pour dire que la D.F.-SIMAT est viable. Alors ?

4. — Sigma-CO (Société anonyme à participation ouvrière)

CENTRE : la DF-Simat redémarre
(*Les Échos*, 9 février 1984)

La DF-Simat (meubles), à Saint-Pierre-des-Corps, vient de reprendre ses activités après six mois d'arrêt. Quatre-vingt-deux ouvriers sur un total de 425 licenciés, ont formé une société à participation ouvrière. Depuis juillet dernier, les employés avaient occupé l'usine pour éviter le démantèlement de l'outil de production.

La DF-SIMAT bien dans ses meubles
par Alexis BODDAERT
(*La Nouvelle République*, 30 avril 1985)

« Ça ne marchera pas, ils vont se casser la g... ». Les mauvais augures étaient nombreux voici un peu plus d'un an, lorsque les 82 rescapés de la DF-SIMAT, une entreprise de meubles de Saint-Pierre-des-Corps, avaient relancé les machines sous la forme d'une société anonyme à participation ouvrière. Comme si le fait que des salariés investissent 3.000 F et leurs six mois d'A.S.S.E.D.I.C., devait aboutir fatalement à l'échec de l'affaire. Le nouveau directeur, Michel Jaheny, un transfuge du département export de Creusot-Loire, s'était, lui, donné un an pour redonner une image de marque à l'ancienne usine familiale Doubinski frères. Si, en chiffre d'affaires, l'objectif n'a pas été tout à fait atteint (25 millions de francs au lieu de 27), la DF-SIMAT (96 salariés aujourd'hui) semble en passe de gagner son pari technique.

La gamme Castor, en orme blond et deux nouveaux modèles conçus en Touraine, sont maintenant référencés par vingt-sept centrales d'achat, dont la C.A.M.I.F. Pas si mal, quand on sait que le marché du meuble a baissé de 30 % en volume depuis 1980. Et la nouvelle société a maintenant les dents longues puisqu'elle compte faire une percée aux États-Unis. Premier jalon : la participation, du 8 au 11 mai prochains, au Salon de la maison française à Chicago. « Si, dans un mois, les promesses à l'export sont tenues, nous embauchons à nouveau une quinzaine de personnes », assure le directeur. Certes, on est encore loin des 425 salariés de la bonne époque, mais plus question aujourd'hui de « salut les copains ».

L'outil de production réorganisé

Quand on se promène dans les ateliers de la DF-SIMAT, on a l'impression d'un grand vide. D'immenses machines à plaquer et à vernir semblent abandonnées. Pourtant, l'usine tourne,

et les chiffres le prouvent puisque la marge brute dégagée l'an dernier est supérieure à la moyenne de celles des entreprises comparables. « C'est vrai que l'outil industriel est surdimensionné, dit M. Jaheny, mais cela peut nous permettre de doubler d'un seul coup notre production et de tenir les délais demandés par les négociants ».

Cinquante mille chambres ont été ainsi assemblées l'an dernier. Les quarante éléments de la gamme Castor ont été rajeunis et Curling, une nouvelle chambre de jeunes, a « accroché » aux derniers salons de Lyon et Paris. La nouveauté réside dans la multitude de combinaisons possibles pour emboîter ou juxtaposer commodes, secrétaires, armoires, chevets, bibliothèques plaqués d'un frêne naturel délicatement blanchi. Quant la ligne Graphic, elle veut répondre, avec son style clean, à une « modernité qui évoque les flots de l'inconscient ». Des contacts sérieux sont pris avec Roche et Bobois. Bref, à la DF-SIMAT, on est indiscutablement monté en gamme.

Voilà qui devrait plaire aux Américains. Un conteneur est déjà arrivé là-bas et si cela marche, il n'est pas impossible que l'entreprise de Saint-Pierre-des-Corps y crée une filiale.

Comment expliquer qu'en un an, et après tant de péripéties, elle ait pu faire 1 % du marché du meuble en France ?

« Passer de 425 à 82 personnes n'était pas chose aisée, mais nous avons su réorganiser l'outil de production », explique le directeur qui a déjà parié sur l'informatique et prévoit un programme d'investissement dans la robotique.

Redémarrage réussi donc, malgré « un volume d'impayés ahurissant », malgré le manque d'esprit de corps de la profession », malgré l'absence d'accords entre les fabricants et le négoce », malgré « la non-assistance des banques aux P.M.E. ». Toutes choses que M. Jaheny dénonce dans une langue qui n'est pas de bois. comme il dénonce également le non paiement du nerf de la guerre par les pouvoirs publics. « La COFACE nous a bien garanti pour des avances d'argent qui seraient remboursées sur les chiffres d'affaires futurs, mais il nous reste à trouver une banque pour être soulagé ainsi à 50 % à l'exportation. Quant aux primes à la création d'entreprise et d'emplois, nous les attendons toujours depuis un an. On nous avait pourtant promis 450.000 F. »

Vraiment pas vernie cette fabrique de meubles ! Si ses salariés-actionnaires trouvent avec l'exportation leur... planche de salut, ils le devront avant tout à eux-mêmes. Remarquez, ils n'arrêtent pas de toucher du bois.

5. — Rachat par Clen

DF-Simat : offre de reprise de Clen
(*Les Échos*, 12 avril 1990)

La société Clen (mobilier de bureau) a déposé une offre de reprise du fabricant de meubles D.F.-Simat en redressement judiciaire depuis janvier dernier. La cession, acceptée par le tribunal de commerce de Tours, est soumise à la décision du tribunal de commerce de Paris, mais on imagine mal celui-ci refuser le plan proposé par Clen, d'autant qu'il garantit la sauvegarde des emplois.

Fort de l'aval tourangeau, Claude Catelas, PDG de Clen, vient d'installer le centre d'usinage bois qu'il destinait à son unité de Saint-Benoît-la-Forêt (Indre-et-Loire), dans les locaux de D.F.-Simat, à Saint-Pierre-des-Corps.

Les perspectives de relance de D.F.-Simat, qui réalise un chiffre d'affaires de 28 millions de francs, sont réelles.

Si son offre était acceptée, Claude Catelas hériterait d'un outil industriel de qualité et il apporterait un complément de chiffre d'affaires de 10 millions de francs à Simat en, rétrocédant la fabrication de pièces pour le compte de Clen.

6. — Ateliers d'artistes

[saintpierredescorps.blog.lemonde.fr/.../des-ateliers-dartiste-a-1-euro-le-metre-carre/?](http://saintpierredescorps.blog.lemonde.fr/.../des-ateliers-dartiste-a-1-euro-le-metre-carre/)

En 1990, la société est reprise par Clen, un fabricant de mobilier de bureau dont le siège est situé en forêt de Chinon. Huit ans plus tard, le site de Saint-Pierre-des-Corps est définitivement fermé.

C'est là qu'intervient Annie Catelas, l'épouse du patron de Clen, Xavier Catelas. Celui-ci demande à sa femme – salariée de l'entreprise – de trouver des locataires pour ces immenses dépôts de la Morinerie désormais désaffectés. L'idée est de transformer le lieu en pépinière d'entreprises afin d'en dégager une rentabilité. Rien de cela ne se passera. Tout le contraire même. La faute à une exposition d'art contemporain au château de Tours qu'Annie Catelas est venue visiter, en 2006. Elle tombe alors nez à nez sur une des artistes exposées, Lena Nikcevic, une plasticienne originaire du Monténégro arrivée en France quelques années plus tôt. Cette dernière lui explique qu'elle cherche désespérément un lieu pour travailler. « *Je te prête un hangar* », lui propose Annie Catelas. Et quel hangar : 4.500 m², à elle toute seule !

Visiter l'ancienne usine Doubinski
(*La Nouvelle République* 37, 15/09/2011)
www.lanouvellerepublique.fr

.....
Maintenant les bâtiments, propriété du fabricant de meubles de bureau Clen, abritent entreprises, services et ateliers d'une cinquantaine d'artistes et d'artisans d'art. De nombreux éléments architecturaux sont visibles dont les toits en shed, en forme de dents de scie à deux pans inégaux dont un, vitré. La mémoire de l'usine a été marquée aussi par les luttes sociales entre représentants syndicaux et dirigeants de l'entreprise.
.....
